Image not found or type unknown

Rupture contrat engagement militaire

Par **tortue**, le **28/02/2008** à **12:20**

bonjour
je suis infirmiere militaire sous contrat d engagement pour 5 ans.
j ai signé mon contrat le 14 octobre 2003 en tant que pré recruté ce qui signifie que j etais en debut de 3 eme annee d ecole d infirmiere et qu on finançait ma derniere annee d etude avec la solde d 1 aide soignante..
j aimerais demissionner avant la fin de mon contrat qui devrait finir en octobre 2008.
j ai envoye une premiere lettre de resiliation anticipe de contrat qui m est revenue negative et qui me stipule que je dois 2 mois supplemenrtaire à l armee etant donné que je est eu mon diplome d etat 6 mois en retard.
par ailleurs j ai travaillé pour l armee pendant ces 6 mois d attente et d autre part le premier contrat que j ai signé ne me stipuler aucunement que je devais prolonger le temps d engagement si je n avais pas mon diplome d infirmiere du 1 er coup
je cherche des renseignements pour partir plus tot et pour savoir si on peut m obliger à resigner 1 contrat et ce que je risque si je ne resigne pas
merci pour vos reponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés